

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 88 (1961)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Le boirdgie de tchiävres = Le berger de chèvres : (légende en patois de St-Ursanne)  
**Autor:** Surdez, Jules  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-232182>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

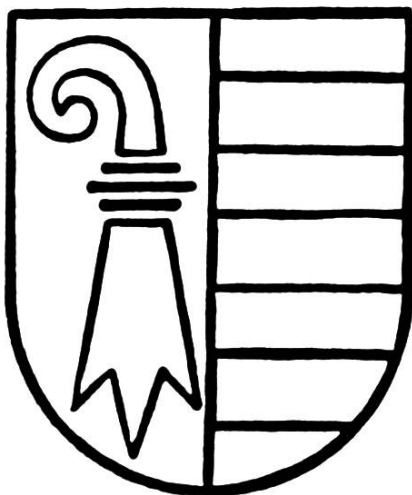
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pages jurassiennes



## Le boirdgie de tchièvres

(Légende en patois de St-Ursanne)

par Jules Surdez

Ce n'ât pe po lai quoue des celièjes que les dgens d'Ocoué aint ai nom les « Tchièvres ». An y on aidé voidjè des tchièvres et peus è y en é encoué enne proue â djoué d'adjed'heû, et peus bin chur putôt doux bocs que ren qu'un.

Bîn des années aivaint que lai bête di Doubs ne tireuche â fond de l'Ave, po le maindgie, in afenat des Mœulins di Doubs, le véye boirdgie de tchièvres, que voidjaît sai proue és Echêts Rosse-lats<sup>1</sup>, âyé tot pai in còp railê : « A secoué ! A secoué ! » dôs les roitches. C'était son boc que boquaît le diaîle que ses écouènes ne vaillint pe cées de lai bête. Cman que son tchîn ailouxie grulaît et aivaît pavou di Peut, le boirdgie allè lu meînme riemê sai geiss.

« Cment ât-ce qu'i pouérrâs (bîn te contentê ? » que yi diét le diaîle, en chaquaint d'aivô sai londge quoue. Faïs que mai djuène véjenne me ne trouveuche<sup>2</sup> pus trop véye po veni mai fanne ».

Le meînme soi, lai baîchate feut bîn ébâbi de vouère que le boirdgie rai-vaît vingt ans. C'ât bîn velantie qu'elle le mairié an lai Saint-Maitchîn. Mains

## Chers amis jurassiens

Le *Conteur romand* a besoin de votre vivante collaboration. Renseignez-le, en bref, sur votre activité patoisante qui est grande et agissante. Envoyez-lui légendes et courts récits, en français ou en patois, ayant trait à ce Jura aimé de tous. Vos articles seront les bienvenus.

## Le berger de chèvres

*Ce n'est pas pour la queue des cerises que les gens d'Ocourt sont surnommés les « Chèvres ». On y a toujours gardé des chèvres et il y en a encore un troupeau « au jour d'aujourd'hui » et, bien sûr, plutôt deux bocs qu'un seul.*

*Bien des années avant que « la bête du Doubs » ne tirât au fond de l'eau, pour le manger, un petit enfant des Moulins du Doubs, le vieux chevrier, qui gardait sa « proie » aux Esserts Busselots, ouït tout à coup crier :*

*« Au secours !... Au secours !... » sous les roches.*

*C'était son bouc qui cossait le diable dont les cornes n'égalait pas celles de la bête. Comme son chien excité tremblait et avait peur du vilain, le berger alla lui-même fouetter sa « geiss ».*

*« Comment pourrais-je bien te récompenser ? » lui demanda le diable, en claquant de sa longue queue.*

*« Fais en sorte que ma jeune voisine devienne ma femme. »*

*Le même soir, la fille fut bien étonnée de remarquer que le berger*

tiaind le diaïle vôs fait di bîn d'enne sens, èvôs fait aïtaind de mâ de l'âtre. El aivaît bîn raidjuëni le boirdgie (lai baïchate le voyaît â moins dînche) mains le soi des naces lai fanne dévétî môtraît bîn nonante ans son hanne lai voyaît â moins dînche).

Craïtes-me, è y é aidé ai piëdre d'ai-vô le diaïle, et djemaïs ren ai y diain-gnie.

### « Sociétés de garçons » dans le Jura

Il nous plaît de relater ici un nouveau travail de notre vénéré ami patoisant Jules Surdez, le vaillant octogénaire devenu Dr *Honoris causa* de l'Université de Berne pour ses travaux sur le patois et les traditions.

Il vient d'écrire un article remarquable dans le « Bulletin suisse des traditions populaires » dont la partie romande est actuellement rédigée par Mme Rose-Claire Schülé, la distinguée épouse du directeur du « Glossaire romand », à Crans sur Sierre.

M. J. Surdez décrit d'une manière très naturelle et concise, avec de pittoresques détails, ce que furent les « Sociétés de garçons » au Jura bernois, jusqu'au milieu du siècle passé. Cet article mériterait d'être publié en entier dans le Conteur. Nous ne pouvons en donner qu'un extrait :

« Tous les garçons de bonne vie et mœurs, âgés d'au moins 16 ans, pouvaient en faire partie jusqu'à leur mariage ou, s'ils ne prenaient point femme, jusqu'à leur mort.

Le plus âgé d'une compagnie en était le chef, (le capitaine) ; celui qui venait ensuite en était l'ambourg, (l'adjoint) ; les deux plus jeunes remplissaient l'office de valets. Comme « écrivain », on choisissait celui qui savait tenir une plume, et comme « parleur » celui qui avait la parole facile. Le capitaine donnait les ordres nécessaires à ses subalternes, il

*avait retrouvé ses vingt ans. Elle l'épousa très volontiers à la St-Martin. Mais lorsque le diable vous oblige d'une façon, il vous désoblige également de l'autre. Il avait bien rajeuni le berger (la fille le voyait du moins ainsi) mais le soir des noces, la femme dévétue paraissait bien avoir nonante ans (son époux la voyait du moins ainsi).*

*Croyez-moi, il y a toujours à perdre avec le diable, et jamais rien à y gagner.*

<sup>1</sup> Aux Esserts Rousselots, lieu dit de la commune d'Ocourt, couvert de genévriers. On en coupe encore chaque année pour édifier le foyer du dimanche des Brandons. <sup>2</sup> litt. : me ne trouvât.

~~~~~  
infligeait des amendes ou des punitions à ceux dont la conduite laissait à désirer... Et ainsi au cours de cinq pages. »

Notre Conseil romand fut honoré de compter, pendant les premières années, M. Surdez parmi ses membres et nous lui souhaitons santé et vigueur encore longtemps.

### Noces d'or

*Nous avons appris avec plaisir que M. et Mme Alvin Montavon, fondé de pouvoirs retraité de la Banque Cantonale de Berne, viennent de fêter le cinquantième anniversaire de leur mariage, à Berlincourt. M. Montavon est âgé de 72 ans et son épouse de 73.*

*Le jubilaire est fort connu dans la région ; il est un défenseur ardent du patois, qu'il possède parfaitement et fonctionne comme dynamique secrétaire de l'importante Amicale des patoisants vâdais. Il a écrit des vaudevilles, des saynètes dans la langue du terroir. Le « Conteur romand » adresse à l'heureux couple ses compliments et ses vœux d'heureuse continuation.*